



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires du Doubs**

LE PRÉFET



à

Monsieur le Maire
de la commune de
VIEUX-CHARMONT
39 rue de Belfort
25600 VIEUX-CHARMONT

OBJET : Elaboration d'un PLU
P.J. : Porter-à-connaissance de l'État

Besançon, le **30 NOV. 2022**

Le Conseil Municipal de votre commune a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) par délibération du 11 mai 2015 . Un premier porter-à-connaissance vous a été adressé par courrier en date du 6 août 2015.

Vous trouverez ci-joint un porter-à-connaissance actualisé comportant l'ensemble des informations juridiques et techniques détenues par l'État, nécessaires à l'élaboration de votre PLU.

Je précise que ce document doit désormais être tenu à la disposition du public et qu'il pourra être joint au dossier d'enquête publique.

Je souhaite vivement que les services de la DDT soient associés à vos travaux d'élaboration du PLU en tant que personnes publiques associées, non seulement aux étapes expressément prévues par le code de l'urbanisme, mais également tout au long de la procédure d'élaboration.

Le préfet,

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,


Philippe PORTAL